



MANUEL TECHNIQUE
DES 7^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

LITTERATURE

Sommaire

Rappel 3

- Réglementation générale 3
- Jurys internationaux 3
- Rémunérations 4
- Propriété et droits d'auteur 4
- Suites et retombées professionnelles 4
- Causes de disqualification 4
- Réclamations - Litiges 5

Description du concours 5

- États et gouvernements participants 5
- Calendrier du concours 7
- Site du concours 7
- Remise des médailles 8
- Gala des Lauréats 8

Réglementation spécifique

au concours « Littérature » 8

- Règles spécifiques au concours 8
« Littérature »
- Conditions matérielles et techniques 8
requis par le cahier des charges
- Jury-Critères d'évaluation 9
- Adresse de réception 9
des œuvres

Fiche technique de l'auditorium 9

- Plans de scène 9
- Equipement scénique de l'auditorium 11
- Equipement son de l'auditorium 11

Un nouvel élan *pour la Francophonie*

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogues, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7^{ème} édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Rappel

Le concours « Littérature » a figuré à chaque édition aux Jeux de la Francophonie.

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) a développé, au fur et à mesure des éditions des Jeux, une étroite collaboration avec la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique (DLC) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui permet d'organiser cet important concours culturel sous la responsabilité technique d'un président de jury.

Dates clés en amont des Jeux

31 mars 2013: Date de clôture de réception œuvres littéraires par la Direction du Comité International des Jeux de la Francophonie.

31 mai 2013: Confirmation par les États et les gouvernements de l'engagement définitif et nominatif de leur délégation dans les épreuves où ils auront des concurrents. Aucune modification nominative ne sera acceptée après cette date.



© photo DR

Réglementation *générale*

- Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux concours culturels, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les concours culturels se doivent d'être un événement prestigieux permettant à des jeunes artistes, à l'aube d'une carrière prometteuse, de voir leur talent reconnu sur la scène internationale.

- Les participants doivent:

- > être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF;
- > posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements;
- > être âgés de plus de 18 ans (nés au 1^{er} janvier 1995 et avant) et de moins de 35 ans (nés au 1^{er} janvier 1978 et après).

- Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel et des œuvres de ses artistes/ créateurs.

Les créateurs inscrits à un concours ne peuvent être membres du jury désigné pour juger les productions de ce concours.

Chacun des concours n'est maintenu au programme des Jeux que s'il y a au moins huit concurrents, ou groupes engagés.

Jurys internationaux

Pour chaque concours, le CIJF constitue un jury de 5 personnalités issues du milieu artistique et de nationalités différentes. Le président de jury est désigné par le CIJF par ces 5 membres.

Le palmarès de chaque concours est établi par le jury aux vues du règlement spécifique élaboré par le CIJF et selon les critères d'évaluation institués par les présidents et membres de chaque jury.

La présence du délégué du CIJF aux concours et aux délibérations des jurys est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Le jury établira un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération finale et du classement pour les 5 finalistes (au minimum) dans chaque discipline, après les Jeux.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury avec les Jeux.

Rémunérations

Les concurrents ne peuvent recevoir aucun cachet pendant la durée des Jeux, aussi bien dans le cadre des concours que celui des animations, ateliers ou toute autre prestation qu'ils auraient accepté de donner de leur plein gré sous couvert de leur État ou gouvernement.

Les artistes ont le droit d'accepter tout contrat qui leur serait proposé à l'occasion des Jeux, pour un engagement postérieur à la durée des Jeux.

Ils seront tenus de mentionner, le cas échéant, leur sélection ou la récompense obtenue aux Jeux de la Francophonie.

Les jurys des compétitions officielles reçoivent une indemnité du CNJF, qui sera établie en concertation avec le CIJF. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

Propriété et droits d'auteur

Les œuvres présentées aux concours de même que celles produites au cours d'ateliers dans le cadre des Jeux, demeurent la propriété de leur auteur.

Si l'artiste ou le créateur n'est pas inscrit à une société de droits d'auteur, sa participation aux Jeux implique son autorisation de libérer le CIJF et le CNJF de verser des droits d'auteur ou autres redevances dans le cadre des activités officielles.

Le pays organisateur des Jeux a la responsabilité de s'assurer que la législation ou les exigences nationales en matière de droits d'auteur sur son propre territoire sont respectées.

Toute reproduction photographique d'une œuvre ou d'une partie d'une œuvre à des fins commerciales, fait l'objet d'une entente spéciale entre l'artiste et le demandeur.

Toutefois, le CIJF se réserve le droit d'utiliser, à des fins de promotion, les reproductions photographiques et filmées des œuvres et créations. Il est entendu que les créateurs et leurs œuvres sont identifiés dans les documents imprimés par le CIJF et/ou le CNJF.

L'artiste concurrent autorise le CIJF et le CNJF à enregistrer sur tout support audiovisuel ses prestations réalisées dans le cadre de la programmation régulière des concours et du programme d'animation.

Suites et retombées professionnelles

La participation aux Jeux de la Francophonie, si elle n'est une continuation d'une carrière professionnelle déjà engagée, pourra être le départ d'un travail artistique prometteur.

C'est pour cette raison que la Direction du CIJF et la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique entreprendront des démarches auprès d'organismes publics, parapublics et de sociétés privées pour assurer aux lauréats des concours culturels une promotion de leurs œuvres (participation à un festival, participation à des stages, possibilité d'édition...).

La Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique apportera son concours par le biais de ses différents programmes et particulièrement celui de la « circulation des artistes et des œuvres » des États et gouvernements émergents et facilitera ainsi l'accès des artistes aux réseaux professionnels.

Ces possibilités sont proposées et non imposées à quiconque. Il revient à l'artiste ou au groupe d'artistes de donner suite à l'offre qui leur est présentée par l'intermédiaire de la Direction du CIJF. L'entente finale, s'il y a lieu, lie le bénéficiaire (artiste) et le responsable (organismes, ministères, sociétés privées) de l'offre.

Les membres du jury seront à cet effet choisis parmi des personnalités qui pourront contribuer à la valorisation des artistes.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité ou aux contraintes stipulées au règlement spécifique de chaque concours, ainsi que le non-respect des délais de livraison des œuvres peuvent entraîner la disqualification de l'artiste ou du groupe, par la Direction du CIJF.

Réclamations - Litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation. Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel et il peut être saisi par :

- > Le président du CNJF ou son délégué
- > Le chef de l'une des délégations

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation devra être soumise par écrit dans un délai maximum de 24 heures après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

Description *du concours*

L'organisation du concours, confiée au CNJF, est sous la responsabilité technique du président de jury culturel désigné par le CIJF et en concertation avec la DLC et l'OIF.

CIJF/OIF	Jury culturel	CNJF
Directeur CIJF : Mahaman-Lawan Seriba	Président jury Littérature : Amidou Laminou Sall	Directeur général CNJF : Bernard Maccario
Responsable concours culturel à la DLC/OIF : Hugette Malamba		Responsable concours CNJF : Jacqueline Guillot
Expert culturel CIJF : Jacques Deck et Hind Darwish		Référent culturel CNJF : Françoise Nahon

Etats et gouvernements participants

Présélections et sélections

- L'écrivain a été choisi(e) par son Etat ou gouvernement dans une liste établie par ce dernier et validée par un comité d'experts régional constitué par la direction du CIJF et la direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique.
- La sélection finale pour Nice a été conjointement réalisée par la direction du CIJF, la direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique en présence du CNJF à partir de l'ensemble des concurrents engagés.
- Les candidats devront être présents durant toute la durée des Jeux.

Liste des 23 États et gouvernements sélectionnés

États/Gouvernements	Nom groupe/artiste
Arménie	Shushanik Tamrazyan
Bulgarie	Yasmin Khatibi
Burkina Faso	Drabo Justin Stanislas
Burundi	Alain Horutanga
Cameroun	Edouard Elvis Bvouma
Canada	Guillaume Corbeil
Canada Nouveau-Brunswick	Pierre-André Doucet
Canada Québec	Valérie Forgues
Côte d'Ivoire	Kakou Fonou N'guessan Rosine
Fédération Wallonie-Bruxelles	Edgar Kosma alias de Benoît Dupont
Gabon	Romba Moundounga
Haïti	Dieulermesson Petit-Frère
Liban	Valérie Cachard
Maurice	Lucy Duverger
Niger	Fatoumata Barry Ibrahim
République du Congo	Rivals Séverain Nsonde
République Démocratique du Congo	Claus Sinzomene
Roumanie	Cosmin Perta
Sénégal	Diana Diop
Suisse	Julien Burri
Tchad	Noubadoum Rimadoum Mayengar
Togo	Galley Kokouvi Dzifa
Vanuatu	Paul Tavo

NB: cette liste peut être amenée à changer par le CIJF.

Calendrier du concours

Dates	Heures	Activités	Lieux
Vendredi 6/09		Réunion technique	
Samedi 7/09	A partir de 19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
Dimanche 8/09	11h – 13h	Ateliers/rencontres	Bibliothèque Louis Nucéra Auditorium
	15h - 18h	Lecture publique	
Lundi 9/09	11h - 13h	Ateliers/rencontres	
	15h - 18h	Lecture publique	
Mardi 10/09	11h - 13h	Ateliers/rencontres	
	15h - 18h	Lecture publique	
Mercredi 11/09	11h - 13h	Ateliers/rencontres	
	15h - 18h	Lecture publique	
	18h	Résultats et remise des médailles	
Samedi 14/09	19h - 21h	Gala des Lauréats	
Dimanche 15/09	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des sports Charles Ehrmann

Site du concours

Le concours se déroulera à **La Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale Louis Nucéra**.

La bibliothèque Louis Nucéra est la tête du réseau B.M.V.R. de Nice qui comprend l'ensemble des bibliothèques municipales de la ville (*La bibliothèque Patrimoniale Romain Gary, 11 bibliothèques et discothèques de quartier, ainsi que le service média-bus et collectivités*). La bibliothèque Louis Nucéra a été baptisée ainsi en hommage à l'écrivain niçois tragiquement disparu en août 2000. Elle propose dans ses 10600 m², une sélection de plus de 200000 documents en accès libre (livres, périodiques, cassettes, CD, CDroms, DVD, partitions...).

L'Auditorium.

Scène (plateau): Hauteur 6 m (au grill). Largeur 12 m. Profondeur 5 m 30.

Un rideau occultant noir est placé en fond de scène pour cacher un écran vidéo.

La scène est totalement ouverte sur la salle, il n'y a pas d'autres rideaux installés.

Le sol est recouvert d'un tapis de scène noir.

Séparation de 2 mètres entre la salle et la scène non surélevée (proximité du public).

Loge à jardin donnant directement sur la scène.

Adresse: 2 Place Yves Klein - 06000 Nice



Remise des médailles

La cérémonie de remise des médailles se déroulera après la finale, le mercredi 11 septembre 2013, après délibérations du jury.

Les auteurs des œuvres primées par le jury reçoivent, dans l'ordre, la médaille d'or, d'argent et de bronze.

Gala des Lauréats

Les médaillés seront mis à l'honneur lors du Gala des Lauréats qui aura lieu à Acropolis dans la salle Apollon à partir de 19h le samedi 14 septembre 2013. Ces derniers pourront être mis à contribution pour des répétitions prévues le vendredi 13 et le samedi 14 septembre de 11h à 18h à Acropolis salle Apollon.

Règlementation spécifique *au concours « Littérature »*

Ce concours opposera 23 écrivains sélectionnés hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans.
Les candidats devront être présents pendant la totalité des Jeux.

Règles spécifiques au concours « Littérature »

L'écrivain doit proposer une nouvelle inédite en langue française.

Conditions de participation

- > La nouvelle inédite doit être dactylographiée sur 7 à 8 pages au plus, format 21 x 29,7 cm (A4) - interligne 2 - marges droite et gauche de 2 cm. Elle comprendra 15 000 signes au maximum.
- > Elle doit être précédée d'une page sur laquelle figure :
Le titre de la nouvelle, le nom et prénom, le pseudonyme, le cas échéant, de l'auteur, ses date et lieu de naissance, sa nationalité.
- > La nouvelle doit être accompagnée d'une notice biographique permettant d'apprécier le parcours de l'auteur et la nature de son œuvre afin de découvrir sa personnalité et sa cohérence.

Conditions matérielles et techniques requises au niveau du cahier des charges.

Le CIJF et le CNJF se réservent le droit de la programmation du concours. Celui-ci est public.

Les textes en compétition feront l'objet d'une mise en valeur professionnelle dans un espace public, pendant la durée des Jeux.

Le CNJF a la responsabilité des moyens de mise en valeur, tels que le montage graphique dans le respect absolu des textes originaux, les supports de communication et la mise en espace.

Les États ou gouvernements doivent faire parvenir (au CIJF et par envoi recommandé) le texte et les notes biographiques de l'auteur avant la date limite de réception des œuvres littéraires fixée au 31 mars 2013.

Le CIJF doit en accusé réception (l'État ou gouvernement doit mentionner le numéro de télécopie permettant au CIJF d'accuser réception ou l'adresse « informatique »).

Jury et critères d'évaluation

Le jury est constitué de cinq personnalités du milieu littéraire et de nationalités différentes.

Le jugement portera sur le texte écrit.

Les critères d'évaluation du comité de lecture de la nouvelle sont basés sur :

- > L'originalité et l'accessibilité de l'œuvre proposée;
- > La cohérence entre le texte et l'émotion suscitée;
- > La force de suggestion des images;
- > La portée du texte, sa puissance;
- > La maîtrise de la syntaxe.

Adresse de réception des œuvres

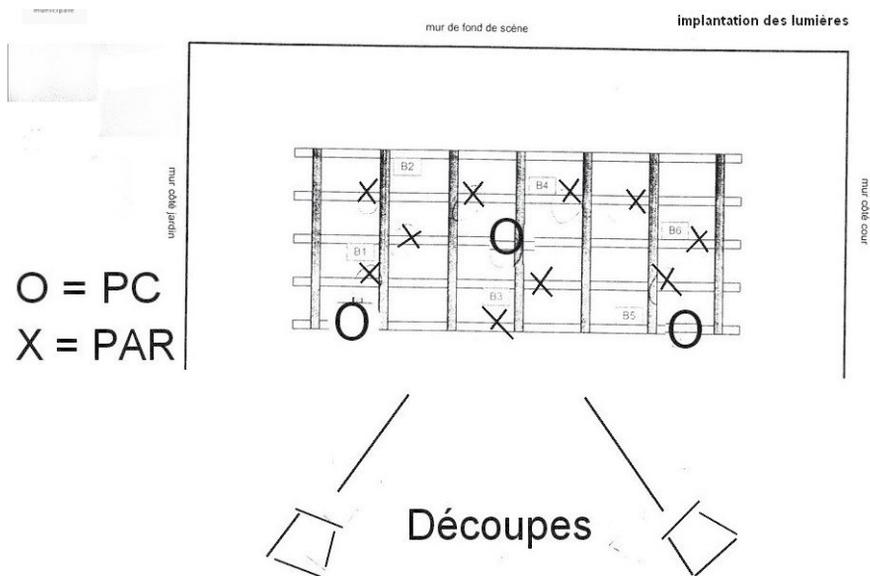
Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF)

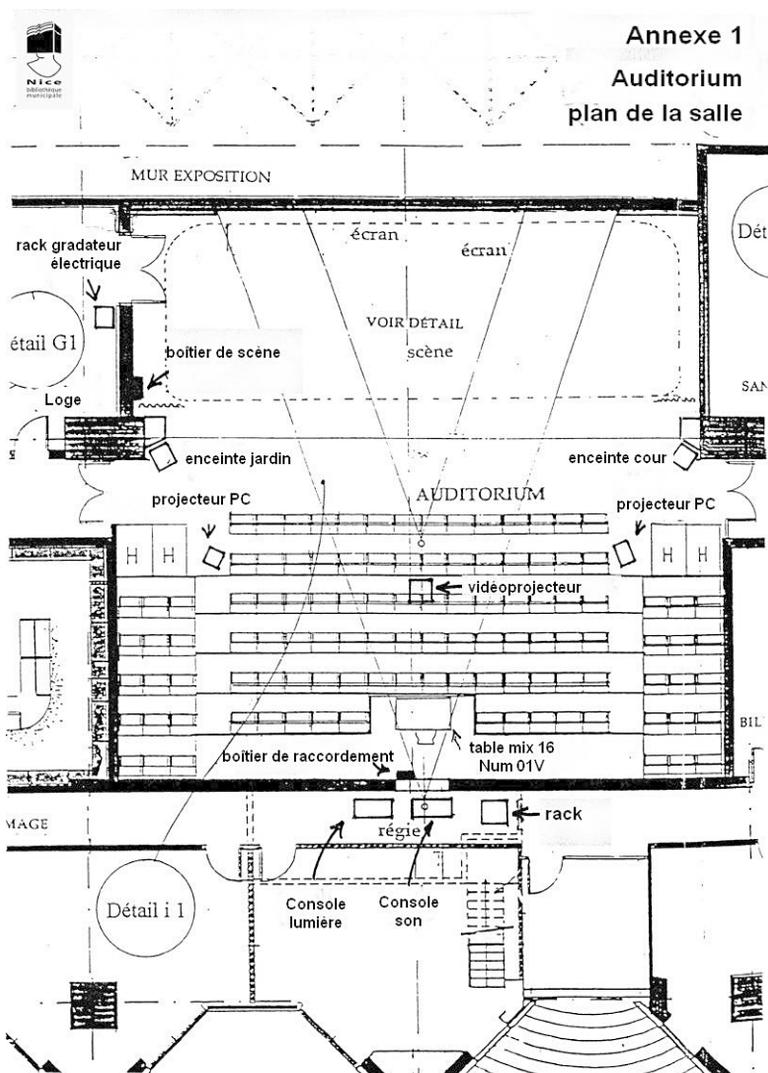
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris

Fiche technique de l'auditorium

Plans de scène

Scène et plan de feu





Equipelement scénique de l'auditorium

Eclairage scénique

- Un grill non amovible composé de 10 pars et 3 PC en douche couvrant jardin, centre et cours + 2 découpes croisées servant de face, le tout sans gélatine (1 000 W Max à l'unité).
- Un gradateur « EASY 12 » et un jeu d'orgue « ALCORA » 12 voies.
- NB : Pas de possibilité d'accéder au grill ni de changer la configuration présente.

Accessoires

- Pupitres (x10).
- Pieds de micros : Table (x6) et stand (x7).
- Câbles (XLR, jacks, adaptateurs divers).

Equipelement son de l'auditorium

Sonorisation et matériels

- Boîtier de scène à 6 entrées XLR mono + 1 entrée stéréo + 1 entrée VGA pour ordinateur.
- Une paire d'enceintes YAMAHA S12e.
- Retours de scène : une paire amplifiée branchée en parallèle.
- Un caisson de basse amplifié.
- Une table de mixage YAMAHA MX12 analogique 12 pistes (en régie).
- Une table de mixage YAMAHA 01v96 numérique 16 pistes (en salle).
- Lecteurs CD - DVD - UMATIC - K7 audio et VHS (en régie).
- 1 ordinateur PC avec sortie VGA + 1 vidéo projecteur avec grand écran (en salle).

Micros

- SHURE : SM58 (x6), SM57 (x2).
- AKG : C535 (x2), C414 (x2), D112 (x1).
- NEUMANN : KMS105 (x4).
- 1 micro HF SENNHEISER EW100.
- 1 micro cravate ou col de cygne (au choix).

Contacts *au CIJF*

Jacques DECK : Adresse m@il : jdeck@kynet.be - Tél. : +324 77 77 13 83
Hind DARWISH : Adresse m@il : hind_darwish@hotmail.com - Tél. : +961 36 13 620

Contact *au CNJF*

Françoise NAHON : Adresse m@il : francoise.nahon@icloud.com - Tél. : +33 (0)6 62 02 56 45

7^{èmes}

JEUX DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

www.nice2013.fr

COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture
06364 Nice CEDEX 4
Tel : +33 4 97 13 57 00
Fax : +33 4 97 13 57 20
E-Mail : contact@nice2013.fr

